



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-direction de l'action sportive  
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

**2023 DJS 49** Convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (45 000 euros) pour le Racing Multi-Athlon au titre de l'année 2023

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mené depuis de nombreuses années avec le Racing Multi-Athlon (RMA) et à l'issue de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2022), il est proposé par la présente délibération la signature d'une nouvelle convention, couvrant les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 45 000 euros au titre de l'année 2023.

Au titre des actions réalisées par les associations, la Ville de Paris souhaite favoriser le renforcement de la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif d'une part et contre l'utilisation des Plastiques à Usage Unique (PUU) dans le cadre de son objectif de développement durable d'autre part. Ces deux domaines prioritaires figurent dans les objectifs des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

L'association Racing Multi-Athlon (RMA), régie par la loi de 1901 relative aux associations, a été fondée en 2012 par les membres de la section de pentathlon du Lagardère Paris Racing, issus eux-mêmes de la section de pentathlon du Racing Club de France.

Le RMA comptait, en 2022, 721 licenciés dont 429 sont des hommes et 292 des femmes, répartis sur les sections de pentathlon, d'athlétisme et de triathlon. Il propose à ses licenciés des activités de sport de loisir, de compétition et de haut niveau. Majoritairement tourné à l'origine vers le pentathlon moderne, le club s'est ouvert, il y a cinq ans, à d'autres disciplines connexes comme le triathlon et l'athlétisme, une section étant créée pour chacune de ces pratiques.

Le Racing Multi-Athlon est l'un des premiers clubs de pentathlon moderne de France en nombre de licenciés (229) mais également l'un des deux clubs d'excellence français selon les listes « haut niveau » publiées par le ministère des sports. Le club possède le statut de « club d'accèsion au haut niveau » en pentathlon moderne et compte plus de 30 athlètes sur les listes espoir ou haut niveau en pentathlon moderne, triathlon et athlétisme. Plusieurs athlètes du club sont par ailleurs suivis spécialement par la Direction de la Jeunesse et des Sports, au sein de la cellule d'accompagnement des athlètes parisiens préparant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Le RMA totalise plus de 18 titres en 2021/2022 lors de compétitions nationales et internationales dans toutes les catégories à partir de cadet. On notera en particulier les titres de champions de France de pentathlon de Valentin Prades et de Marie Oteiza, ainsi que les titres de champion du monde junior et vice-champion du monde junior par équipe de pentathlon d'Ugo Fleurot et de Mathis Rochat.

Tous les quatre sont soutenus par la Ville de Paris dans son dispositif « 50 athlètes en Jeux pour Paris ». À noter également le titre de vice-champion du monde de para-triathlon de Thibaut Rigauveau et le titre de champion de France espoir en 10 000 m de Pierre Bordeau. Ces deux athlètes sont également spécifiquement soutenus par la Ville de Paris dans leur préparation olympique et paralympique.

Si le sport de haut niveau est très présent au sein du RMA, le club se tourne aussi vers d'autres publics, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, auxquels des activités « loisirs » sont proposées, au sein du centre sportif Eblé (7<sup>e</sup>) ainsi que dans divers équipements sportifs parisiens tels le stade Émile Anthoine (15<sup>e</sup>) ou les piscines Keller, Massard (15<sup>e</sup>) et des Amiraux (18<sup>e</sup>). Le club propose également des activités en athlétisme sur le Champ-de-Mars, le parc André Citroën ou encore sur les quais de Seine, en direction de divers publics, notamment les femmes et les jeunes mamans. Le club a également participé aux journées olympiques et paralympiques parisiennes.

Dans cet objectif d'accompagnement, le club a initié depuis sept ans un programme de soutien scolaire pour certains jeunes adhérents auxquels deux professeurs agrégés bénévoles dispensent des cours de rattrapage dans différentes matières. De plus, l'association met en place un soutien qui consiste à encourager et favoriser la pratique sportive des jeunes femmes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et éloignées des structures sportives. Une vingtaine de jeunes filles en bénéficient et voient l'intégralité des coûts en lien avec la pratique de cette discipline pris en charge en complément d'un soutien à la scolarité. Quatre d'entre elles ont par ce biais été accompagnées dans leur intégration de structures de formation, qu'il s'agisse de lycées avec sections sportives ou bien d'une

école de kinésithérapie ou même de Sciences Po. Enfin, le club a organisé un stage au mois de juillet 2022 dans le cadre des Paris Sports Vacances (20 jeunes de 8 à 12 ans), ainsi que des ateliers d'initiations dans de nombreux collèges et dans le cadre du Pass-Jeunes (au total 4 groupes de 20 adolescents) à la fin du mois d'août.

Le club accueille également, depuis cinq ans, des athlètes handicapés. Au sein de la section triathlon, des athlètes non-voyants ou malvoyants participent aux entraînements et aux compétitions de para-triathlon. Par ailleurs, des jeunes souffrant d'autisme s'entraînent lors des séances communes de la section pentathlon moderne, avec l'accompagnement d'entraîneurs spécialement détachés pour s'occuper d'eux en toute sécurité. Il faut également noter que le club est affilié à la Fédération Française Handisport afin que les triathlètes malvoyants puissent participer aux compétitions d'athlétisme sous les couleurs du RMA. À noter encore l'engagement du club dans le soutien aux athlètes ukrainiens, avec l'accueil notamment de l'un d'entre eux, en situation de réfugié.

En matière de « sport-santé », des activités physiques ont été proposées en 2022, gratuitement et sans obligation d'adhésion, à tous les publics intéressés, également organisées soit au Champ-de-Mars, soit sur le parvis de la Défense, soit sur les berges de Seine. De manière générale, le club offre à ses adhérents un suivi médical adapté. Un kinésithérapeute est régulièrement présent lors des entraînements et à chaque compétition. Des réunions sont également organisées avec les parents afin de les informer des risques physiques et précautions nécessaires pour leurs enfants selon la discipline pratiquée.

Le club est largement engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Neuf de ses entraîneurs se sont inscrits à la formation proposée par la Ville de Paris en 2022 ou à celle menée par la Fédération Française d'Athlétisme. Le RMA a également programmé un accompagnement par l'association « Colosses aux pieds d'argile » afin de disposer de tous les outils nécessaires pour lutter contre ces atteintes. Cela a abouti à la mise en place d'une session d'information et de prévention auprès de 40 jeunes licenciés du club.

Enfin, le Racing Multi-Athlon s'est investi dans la lutte contre l'utilisation des plastiques à usage unique : il incite fortement ses athlètes à utiliser des gourdes, n'achète plus de gobelets et a créé un partenariat avec l'entreprise Plaxtil afin de recycler tous les masques chirurgicaux.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Paris souhaite poursuivre son soutien à l'association. Je vous propose donc de signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans et d'attribuer au Racing Multi-Athlon une subvention de fonctionnement d'un montant de

45 000 euros au titre de l'année 2023 ; le montant est en hausse par rapport à celui accordé l'année passée, notamment pour accompagner le club dans son implication grandissante dans l'animation sportive parisienne, en particulier sur l'espace public, mais également dans la préparation de ses très nombreux athlètes susceptibles de représenter la Ville lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DJS 49** Subvention de fonctionnement (45 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Racing Multi Athlon au titre de l'année 2023

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Racing Multi Athlon ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7<sup>e</sup> Commission.

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Racing Multi Athlon, sis 22 rue de la Saida 75015 Paris (159341/2022\_00328).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 45 000 euros est attribuée au Racing Multi Athlon au titre de ses activités sportives pour l'année 2023.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.